



SPASER

**Schéma de promotion des achats
socialement et écologiquement responsables
de l'agglomération**

2026-2027

Sommaire

Le SPASER, c'est quoi ? p 5

Le SPASER, qui et comment ? p 8

Volet gouvernance p 10

Objectif 1
S'organiser pour un achat responsable p 11

Objectif 2
Optimiser la performance économique des achats p12

Volet environnemental p 13

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité p 14

Objectif 1 p 14
Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

Objectif 2 p 14
Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

Objectif 3 p 15
Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics

Favoriser l'économie circulaire p 16

Objectif 1 p 16
Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

Objectif 2 p 16
Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées

Objectif 3 p 17
Renforcer la valorisation des déchets

Volet social p 18

Objectif 1 p 19
Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 2 p 19
Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

Objectif 3 p 20
Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes

Volet économique p 21

Objectif 1 p 22
Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

Objectif 2 p 22
Soutenir l'innovation sur le territoire

Le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



Notre agglomération est plus que jamais un acteur majeur de l'économie de notre territoire, fort de plus de 100 millions d'euros d'achats publics par an.

La dynamique engagée depuis près de 3 ans sur le développement d'une politique d'achat responsable exprime une volonté politique et l'expression de valeurs que nous défendons.

Promouvoir des achats écologiquement responsables, inclusifs et innovants, simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises, favoriser l'équité sociale sont quelques marqueurs de cette ambition collective.

Pour y parvenir, notre agglomération s'impose une feuille de route au travers d'un document d'orientation stratégique et réglementaire, intitulé « SPASER » (Schéma de promotion de l'achat socialement et économiquement responsable).

Cet outil de performance et de mesure de l'achat public pour les deux prochaines années va favoriser notre engagement dans l'orientation vertueuse qu'il trace et contribuera à relever les défis majeurs qu'il soutient pour un futur durable.

David Robo

Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Thierry Eveno

Vice-président en charge du climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement

Get muioc'h evit 100 milion a euroioù a brenadennoù publik bep blez eo hon tolpad-kêrioù, muioc'h evit biskoazh, un oberour pouezus ag ekonomiezh hor c'hornbro.

Al lusk zo bet boulc'het abaoe tost da 3 blez evit kas ur politikerezh preniñ a skiant-vat à-raok a ziskouez ur youl bolitikel hag an talvoudoù a zifennomp.

Broudiñ gober prenadennoù a skiant-vat, ebarzhus ha nevezus en un doare ekologel, aesaat an urzhiadiñ publik evit an embregerezhioù bihan hag etre, harpiñ ar gevatalded sokial zo un nebeud perzhioù pouezusañ ag ar c'hoant a-stroll-se.

Evit donet da benn e rank hon tolpad-kêrioù sevel ur follenn-hent dre un teul hentiñ strategel ha reoliek a zo « SPASE » (Stignad evit broudiñ ar prenadennoù atebek a-fet sokial hag ekologiezh) e anv.

Aesaat a ray ar benveg efedusted ha muzuliñ ar preniñ publik-se hon engouestl en un doare vertuzius evit an daou vlezad da zonet. Sikour a ray ivez da daliñ doc'h an daeoù pouezusañ evit un dazont padus.

David Robo

Prezidant ar Mor Bihan Gwened tolpad

Thierry Eveno

Besprezidant karget eus an hin, ar vevliesseurted, an dour hag ar yac'husaat

Le Spaser , c'est quoi ?

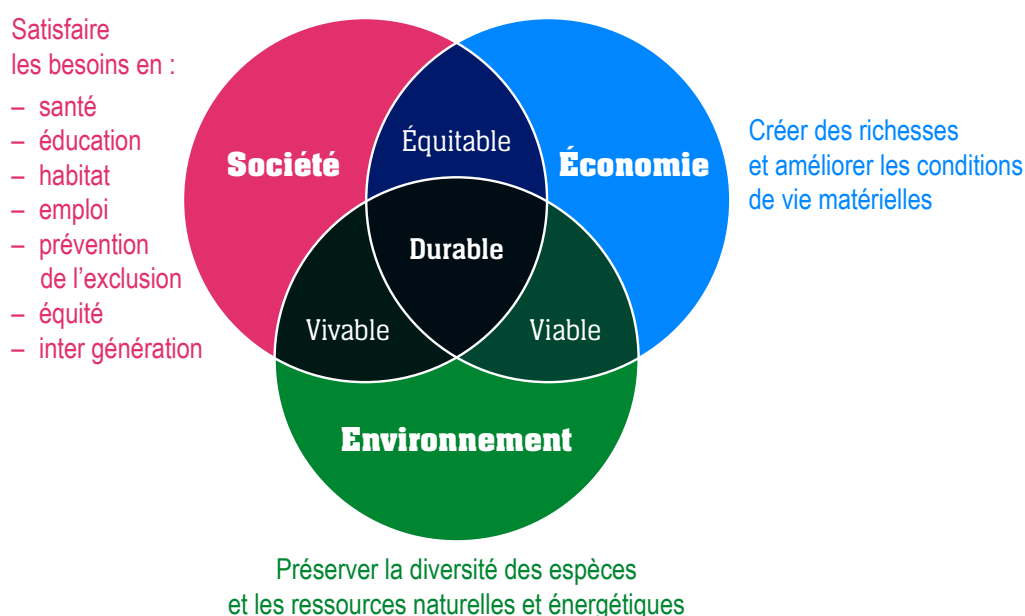
Le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) est un outil de performance et de mesure de l'achat public durable.

C'est également un vecteur de communication pour la collectivité qui permet d'informer sur la politique menée en matière d'achat durable et d'afficher clairement les objectifs programmés en ce sens.

Il repose sur les trois piliers de la définition de l'achat public responsable :

- achat public en matière de **protection de l'environnement et d'économie circulaire**,
- achat public en matière d'**inclusion sociale**, par des achats participant à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs en difficulté,
- achat public par la recherche de **performance économique** dans la commande publique.

Les 3 axes de l'achat public responsable



Source : ADEME

Outre le respect de la réglementation, le SPASER permet également de :

- se doter d'un outil structurant pour faire évoluer ses pratiques,
- favoriser la montée en compétences de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sur le sujet des achats,
- développer une culture commune de l'achat public responsable en interne (élus et agents),
- travailler davantage en transversalité avec les acteurs incontournables de notre territoire : opérateurs économiques, tissu associatif et usagers,
- rendre visible et transparente la stratégie d'achats de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, tout en faisant preuve d'exemplarité.

Pourquoi un SPASER ?

Le SPASER est obligatoire pour tous les acheteurs soumis au code de la commande publique lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT en fonctionnement et investissement (art. L. 2111-3 du Code de la commande publique). Ces montants sont entendus par année civile.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, avec ses 100 millions d'euros de dépenses budgétaires annuelles, est soumise réglementairement à l'élaboration de ce schéma directeur.

Un environnement réglementaire en pleine évolution

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (économie sociale et solidaire) a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Plus récemment, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022, portant diverses modifications du Code de la commande publique et l'application de l'article 35 de la loi Climat et Résilience, a abaissé le seuil initial de dépenses annuelles à 50 millions d'€ HT, plaçant ainsi le double de collectivités territoriales sous cette obligation, dont l'agglomération fait partie.



Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) 2020

Obligation pour les acheteurs d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées.



Loi REEN (réduction de l'empreinte environnementale du numérique) 2021

Obligation pour les acheteurs de diminuer leur impact environnemental numérique.



• Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets 2021

• PNAD (plan national d'actions pour l'achat public durable) 2022-2025

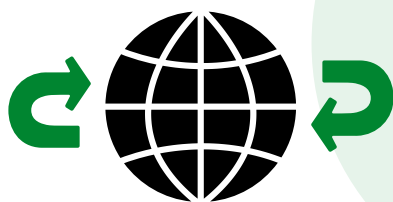
Obligation pour les acheteurs d'atteindre 30 % de marchés contenant au moins une disposition sociale et 100 % des marchés contenant au moins une disposition environnementale d'ici 2026.



Loi industrie verte 2023

Double objectif : créer de nouveaux emplois sur le territoire (pour favoriser une réindustrialisation décarbonée de la France) et produire plus proprement.

Schéma de cohérence territorial air énergie climat (SCOT-AEC)



Des achats pour :

- s'adapter face au changement climatique et atténuer nos émissions de carbone,
- soutenir les mobilités alternatives (transports collectifs, transports doux et intermodalité),
- améliorer la qualité de l'habitat ou la rénovation énergétique.

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Des achats pour :

- réduire la production de déchets,
- encourager la consommation responsable.



Politique de gestion intégrée de l'eau

Des achats pour
préserver la ressource
en eau.



Contrat d'objectifs territorial (COT)

Des achats pour encourager
l'économie circulaire.



Le SPASER au cœur des politiques de Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Politique en faveur des solidarités et de la cohésion sociale

Des achats pour :

- favoriser l'entraide alimentaire,
- promouvoir l'inclusion et l'insertion.



Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SCDEII)

Des achats pour accompagner
les entreprises dans
les transitions
économiques.



Le SPASER, qui et comment ?

Acteurs internes



COPIL

- Valider le plan d'actions
- Analyser le bilan des actions réalisées et le suivi des indicateurs (réunion début 2027)
- Planifier les orientations stratégiques



COTECH

- Valider le plan d'actions
- Dresser le bilan des actions (réunion a minima une fois par an)
- Échanger sur les réussites et difficultés rencontrées et réfléchir à des actions correctives
- Approuver le contenu du prochain SPASER

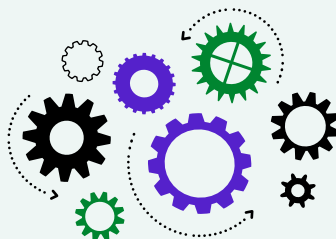


Groupe de travail restreint

- Se réunir régulièrement pour suivre les actions engagées et les indicateurs
- Animer le SPASER en interne et en externe
- Présenter le bilan aux COTECH et COPIL

Acheteurs de l'agglomération

- Engager les actions du SPASER
- Servir de relais opérationnels pour le groupe de travail restreint, en remontant des informations « terrain » et en facilitant la communication



Acteurs externes



Structures du territoire

- Relayer le SPASER auprès de leurs membres, réseaux et partenaires
- Interagir avec le groupe de travail restreint pour développer des partenariats



Volet gouvernance

Objectif 1

S'organiser pour un achat responsable

Objectif 2

Optimiser la performance économique des achats



Volet social

Objectif 1

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 2

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

Objectif 3

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes



Volet économique

Objectif 1

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

Objectif 2

Soutenir l'innovation sur le territoire

Volet environnemental



Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Objectif 1

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

Objectif 2

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

Objectif 3

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics



Favoriser l'économie circulaire

Objectif 1

Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

Objectif 2

Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées

Objectif 3

Renforcer la valorisation des déchets

Volet gouvernance

Objectif 1

S'organiser pour un achat responsable

Objectif 2

Optimiser la performance économique des achats

Objectif 1

Objectif 2

S'organiser pour un achat responsable

Action 1

Mettre en place un règlement interne de la commande publique responsable

Indicateur	Suivi
Validation du règlement en CODIR	Direction des affaires financières

Action 2

Produire une annexe environnementale au budget « impact du budget pour la transition écologique »

Indicateur	Suivi
Budget vert annexé au budget 2026	Direction des affaires financières

Action 3

Sensibiliser et former les agents et les élus aux achats publics responsables

Exemples d'actions :

- création d'un référent achat par pôle (deux pour celui de l'ingénierie), sur la base du volontariat, à intégrer dans la fiche de poste de l'agent
- organisation d'une journée de sensibilisation à l'achat public responsable via le réseau RESECO, à destination des agents et des élus
- mise en place d'une formation intra, destinée aux agents et aux élus, organisée par la direction des ressources humaines (DRH) en partenariat avec des organismes de formation spécialisés dans l'achat public responsable
- présentation d'un point d'étape annuel aux élus dans l'ensemble des commissions pour suivre l'exécution du SPASER
- formation sur l'empreinte environnementale dispensée par la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN)
- mise en œuvre du plan de sensibilisation et de montée en compétences sur le numérique responsable (DSIN)

Indicateur	Suivi
Nombre d'agents et d'élus sensibilisés et formés	Direction des ressources humaines



Objectif 1

Objectif 2

Optimiser la performance économique des achats

Action 1

Promouvoir une politique de sobriété des achats

Exemples d'actions :

- interrogation systématique sur l'existence du besoin dès le premier euro, ainsi que sur son périmètre et son coût global
- évolution de la fiche de préparation des marchés pour intégrer toutes les nouveautés du SPASER
- mise à jour du tableau de programmation annuel des marchés publics avec les nouvelles exigences du SPASER
- travail avec la direction sports et loisirs sur l'optimisation de son circuit interne des achats

Indicateur	Suivi
Validation de la nouvelle fiche marché et du nouveau tableau de programmation des achats	Direction des affaires financières

Exemples spécifiques à la DSIN :

- renforcement de la prise en compte des critères de sobriété numérique dans les appels d'offres
- définition de règles en matière d'achats numériques
- harmonisation des pratiques entre les collectivités
- intégration des impacts environnementaux dans le catalogue de services
- réalisation d'un bilan carbone du système d'information commun et des moyens utilisés par la collectivité
- mise à jour du recensement du parc logiciel et optimisation de la gestion du parc informatique
- rationalisation du nombre d'imprimantes, réduction au minimum de la téléphonie fixe et optimisation de l'utilisation des data center physiques

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés intégrant un critère de sobriété numérique	Direction des systèmes d'information et du numérique

Action 2

Mutualiser les achats transversaux de fournitures courantes

Exemples d'actions :

- cartographie des achats, notamment de fournitures, afin d'identifier les opportunités de mutualisation
- mise en œuvre des procédures des marchés mutualisés identifiés

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés mutualisés par an	Direction des affaires financières



Volet environnemental

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Objectif 1

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

Objectif 2

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

Objectif 3

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics

Favoriser l'économie circulaire

Objectif 1

Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

Objectif 2

Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées

Objectif 3

Renforcer la valorisation des déchets

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

Action 1

Créer un référentiel de fournisseurs locaux

Exemples d'actions :

- élaboration d'un référentiel à partir de l'outil Ecolocal de Clim'Actions
- classement des prestataires en fonction de leur niveau de prestations et de leur spécialisations (petit-déjeuner, traiteur, cocktail, plateau repas, etc.)

Indicateur	Suivi
Mise en ligne du référentiel sur l'intranet et communication associée	Secrétariat général

Action 2

Adopter un protocole sur le sujet, avec une procédure interne des règles de fonctionnement

Exemple d'action :

- création d'un espace dédié sur l'intranet de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, intégrant un volet zéro déchet

Indicateur	Suivi
Protocole adopté en CODIR	Secrétariat général

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

Action 1

Intégrer des matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation

Exemples d'actions :

- prévoir l'utilisation de matériaux biosourcés dans au moins deux projets de rénovation lourde ou de construction neuve.
- obligation d'intégrer au moins un type de paroi biosourcée parmi les trois suivants : plancher, plafond ou mur.

Indicateur	Suivi
Nombre de bâtiments construits ou réhabilités intégrant des matériaux biosourcés	Direction patrimoine - grands projets



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics

Action 1

Renforcer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés de travaux

Exemples d'actions :

- intégration dans les pièces des marchés de travaux des critères suivants :
 - performance énergétique
 - désimperméabilisation et végétalisation
 - préservation de la biodiversité (protection des espaces naturels, diversité végétale, limitation de l'artificialisation des sols)
- augmentation du recours aux granulats recyclés dans les chantiers de BTP

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de travaux intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

Action 3

Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les marchés de services

Exemples d'actions :

- développement d'un cadre de réponse environnementale pour les marchés de services
- augmentation des marchés intégrant des critères de sobriété numérique pour les services informatiques souscrits

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de services intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

Action 2

Renforcer l'intégration des critères environnementaux dans les marchés de fournitures

Exemples d'actions :

- prise en compte du coût du cycle de vie et du coût global des produits
- intégration de l'approche « coût cycle de vie » sur des familles d'achat cibles dans les marchés publics : matériels informatiques, télécommunications, fournitures de matériels et équipements divers, postes de travail
- verdissement du parc des mobilités (véhicules légers, poids lourds, vélos)
- augmentation des achats de produits éco-conçus et à faible impact environnemental (priorisation des produits labellisés environnementaux et intégration de la performance énergétique comme critère clé)
- appui sur un référentiel de bonnes pratiques sur la conception responsable (DSIN)

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de fournitures intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

Objectif 1**Objectif 2****Objectif 3****Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation****Action 1**

Intégrer l'utilisation des biens issus du réemploi et de la réutilisation dans toutes les familles d'achat concernées par le décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE

Exemples d'actions :

- priorisation des familles d'achat en fonction des marchés à venir sur la durée du SPASER
- intégration des smartphones reconditionnés dans le catalogue des équipements (DSIN)
- fixation d'un objectif de 20 % de PC reconditionnés

Indicateur	Suivi
Pourcentage des dépenses consacrées aux biens issus du réemploi et de la réutilisation	Direction environnement

Action 2

Expérimenter un magasin communautaire pour la gestion et le suivi de certaines fournitures courantes

Exemples d'actions :

- mise à disposition d'un local existant
- affectation des moyens humains et matériels nécessaires
- élaboration d'un règlement interne pour son fonctionnement

Indicateur	Suivi
Réalisation de l'action	Direction patrimoine – grands projets

Objectif 1**Objectif 2****Objectif 3****Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées****Action 1**

Renforcer l'achat de biens intégrant des matières recyclées dans toutes les familles d'achat concernées par le décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE

Exemples d'actions :

- priorisation des familles d'achat en fonction des marchés à venir sur la durée du SPASER
- application de la loi REEN pour garantir l'intégration de matières recyclées dans les achats numériques (DSIN)

Indicateur	Suivi
Pourcentage des dépenses consacrées aux biens intégrant des matières recyclées	Direction environnement

Amplifier la valorisation des déchets

Action 1

Intégrer des critères de valorisation des déchets dans toutes les familles d'achat

Exemple d'action :

- mise en place d'un critère d'attribution et/ou des prescriptions techniques dans le cahier des charges, incluant une pénalité et un contrôle du suivi d'exécution

Exemples spécifiques à la DSIN :

- définition de la politique de fin de vie des équipements
- renforcement des partenariats avec des filières de valorisation des déchets pour la prise en charge des équipements en fin de vie (utilisateurs et Datacenter)
- extension de la politique de recyclage des cartouches à l'ensemble du parc d'imprimantes
- adoption d'une délibération autorisant les dons de matériels numériques aux structures publiques et associatives

Indicateur	Suivi
Pourcentage des marchés intégrant des critères de valorisation des déchets	Direction environnement



Volet social

Objectif 1

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Objectif 2

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

Objectif 3

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l’emploi

Action 1
Étendre l’application de la clause d’insertion dans les marchés de travaux pour toutes les familles d’achat

Exemple d’action :

- collaboration avec le facilitateur de clauses sociales et les directions opérationnelles, sur la base de la programmation annuelle des marchés de travaux

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de travaux intégrant une clause d’insertion	Direction des affaires financières

Action 2
Développer la clause d’insertion par une diversification dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles pour toutes les familles d’achat

Exemple d’action :

- collaboration avec le facilitateur de clauses sociales, en lien avec la programmation annuelle des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles intégrant une clause d’insertion	Direction des affaires financières

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

Action 1
Augmenter le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d’aide par le travail (ESAT) pour toutes les familles d’achat

Exemple d’action :

- amplification du recours aux EA et ESAT pour toutes les familles d’achat

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés réservés aux EA et aux ESAT	Direction des affaires financières

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes

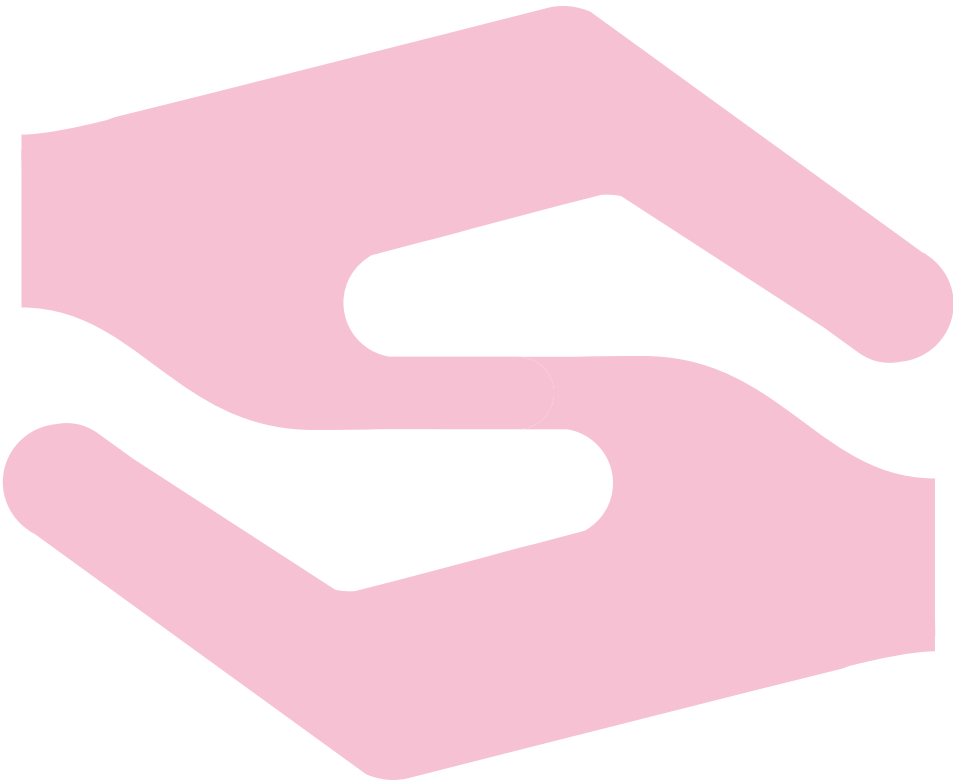
Action 1

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes au travers des achats

Exemple d'action :

- production d'un support de communication SPASER destiné aux entreprises, valorisant l'engagement de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération en faveur de l'égalité professionnelle

Indicateur	Suivi
Validation du support de communication	Directeur général adjoint aux ressources communautaires



Volet économique

Objectif 1

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

Objectif 2

Soutenir l'innovation sur le territoire

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

Action 1

Renforcer l'accès des TPE/PME à la commande publique

Exemples d'actions :

- création d'une page dédiée sur le site institutionnel de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération pour promouvoir l'accès des TPE/PME aux marchés publics
- communication annuelle sur les prévisions d'achats et les marchés publics de l'agglomération auprès des acteurs économiques locaux (partenariats possibles avec la Région et la Ville de Vannes)
- développement du recours aux marchés innovants (< 100 000 € HT)
- réflexion systématique pour optimiser l'allotissement
- augmentation du taux d'avance, y compris lorsque celle-ci n'est pas obligatoire
- suppression des garanties financières associées aux avances pour les petits marchés (< 90 000 € HT)
- abaissement du montant de la retenue de garantie à 3 % pour tous les marchés publics attribués aux TPE/PME

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés attribués aux TPE/PME	Direction des affaires financières

Action 2

Initier l'accès des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) à la commande publique

Exemples d'actions :

- renforcement du recours aux structures de l'ESS du territoire, notamment celles dédiées à l'insertion par le travail dans le domaine de la valorisation des déchets
- recensement des secteurs d'interventions des structures de l'ESS sur le territoire, notamment dans le domaine culturel
- organisation d'une rencontre annuelle sur un secteur clé de l'ESS, pour une mise en relation avec les directions concernées

Indicateur	Suivi
Nombre de partenariats (conventions et marchés) conclus avec des structures de l'ESS	Service solidarités

Soutenir l'innovation sur le territoire

Action 1

Accompagner les entreprises innovantes du territoire vers la commande publique

Exemple d'action :

- développement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises innovantes, visant à les aider à mieux répondre aux marchés publics

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés innovants attribués	Direction des affaires financières



golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

